

ENTENTE UNIVERSITAIRE AVEC OSGOODE HALL DE L'UNIVERSITÉ YORK

4e ANNÉE DE COMMON LAW

2025-2026

Chères étudiantes,
Chers étudiants,

Le programme de 4^e année en Common Law est offert exclusivement aux étudiants qui terminent leur baccalauréat en droit à l'hiver ou l'été 2025. L'étudiant qui souhaite participer au programme doit le faire immédiatement après ses études à l'Université de Montréal. L'année suivante, l'étudiant aura ainsi complété le programme de J.D. d'une universitaire canadienne, partenaire de la Faculté.

Ce programme unique permet aux étudiants de la Faculté de compléter leur formation en droit dans un programme de Common Law suivi dans une université canadienne. Vous obtiendrez un diplôme directement de l'institution fréquentée et vous aurez ainsi la possibilité d'éventuellement accéder à la profession d'avocat dans les autres provinces canadiennes ainsi que dans certains états américains.

Ce guide donne les détails du processus à suivre pour déposer votre candidature. Il est fortement conseillé, sinon essentiel, de consulter le présent guide sur la démarche à suivre pour déposer votre candidature. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez communiquer avec :

Annabelle Martin
Faculté de droit
Courriel : annabelle.martin.1@umontreal.ca

Nous espérons que vous saisirez cette occasion unique de compléter votre formation juridique!

Table des matières

A. Ententes	4
1. 4 ^e année en Common Law - Osgoode Hall Law School.....	4
B. Conditions de participation.....	5
1. Obtenir l'approbation de la Faculté de droit.....	5
2. Obtenir la réponse de Osgoode Hall Law School.....	6
3. Déposer le dossier à temps.....	6
4. Transmission de votre demande à l'établissement d'accueil	6
5. Confirmez votre acceptation et préparez-vous à partir.....	6
6. Aide financière.....	7
7. Désistement	7
Conclusion.....	7

A. Ententes

Soucieuse d'offrir à ses étudiants une formation de calibre international, l'Université de Montréal conclut, dans un esprit de réciprocité, des ententes d'échanges étudiants avec un nombre important de grandes universités. Dans le cas spécifique de la quatrième année de Common Law, la Faculté a présentement une entente en vigueur avec la Faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York à Toronto.

Cette entente est différente d'un programme d'échange. Votre relation est avec Osgoode. Vous payez les frais de scolarité d'Osgoode Hall, vous trouvez votre logement. Vous n'aurez plus de lien d'attaché avec l'Université de Montréal pendant votre séjour. Vous serez des étudiants d'Osgoode Hall.

1. 4^e année en Common Law - Osgoode Hall Law School

Common Law en vue d'obtenir le diplôme de BCL : ce programme s'adresse spécifiquement aux étudiants qui termineront leur baccalauréat à l'Université de Montréal à l'hiver ou à l'été 2025

Les étudiants de troisième année désirant effectuer une quatrième année à **Osgoode Hall Law School** doivent suivre la procédure qui suit. C'est la Faculté de droit qui envoie les candidatures retenues à Osgoode Hall Law School. Seuls les étudiants ayant une moyenne académique élevée sont admissibles. Osgoode Hall exige normalement une moyenne de 3,0 ou plus. Cependant, selon le nombre de demandes et la qualité des candidatures, la moyenne minimale peut être supérieure à 3,0.

Il vous revient également d'évaluer votre propre compétence par rapport aux exigences de l'université d'accueil. De plus, dans certaines universités de langue anglaise, le candidat devra subir, à ses frais, un test de connaissance de l'anglais (Test of English as a Foreign Language [TOEFL] ou autre) qui pourrait être éliminatoire. *Il n'est pas nécessaire de compléter le TOEFL si vous avez une excellente connaissance de la langue anglaise. Osgoode Hall n'exige pas le TOEFL pour nos étudiants. Il faut toutefois s'assurer que votre niveau en langue anglaise est très élevé (par exemple avoir terminé des études antérieures en anglais).*

Pour le moment, la Faculté a une entente formelle seulement avec Osgoode Hall. Ceux désirant effectuer une quatrième année dans une autre université canadienne doivent faire toutes les démarches eux-mêmes et n'ont pas besoin de l'approbation de la Faculté. Les lettres de recommandation qui pourraient être exigées par ces autres universités ne peuvent pas être obtenues dans le cadre de la procédure qui suit.

La date limite pour soumettre sa candidature par courriel à perside.claire.osokomak@umontreal.ca est fixée au vendredi 17 janvier 2025 avant 13 h. Le dossier de candidature est composé de :

- une lettre adressée au comité de sélection de la Faculté décrivant les raisons pour lesquelles votre candidature devrait être retenue (en français);
- curriculum vitae (en version française ET version anglaise);
- relevé de notes (dernier à jour sur le centre étudiant);
- une lettre adressée à Osgoode Hall (en anglais) qui explique votre motivation (cette lettre sera transmise à la responsable des admissions).

B. Conditions de participation

- Terminer ses études à l'hiver ou à l'été 2025
- Maîtriser la langue d'enseignement de l'université d'accueil
- Avoir un bon dossier scolaire

Il est nécessaire d'être attentif aux dates mentionnées, de vérifier qu'elles n'ont pas été modifiées depuis la rédaction de ce guide et de fournir tous les documents requis, au bon moment. Toutefois, la procédure est simple. Elle consiste en deux étapes principales :

- obtenir l'approbation de la Faculté;
- attendre la décision finale de Osgoode Hall Law School

ÉTAPES À SUIVRE

1. Obtenir l'approbation de la Faculté de droit

La Faculté assure, dans un premier temps, un processus de sélection interne des candidats avant de transmettre les candidatures à Osgoode Hall. La date limite de l'envoi des candidatures à perside.claire.osokomak@umontreal.ca est le **vendredi 17 janvier 2025 avant 13 h.**

Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

Pour soumettre votre candidature, vous devrez présenter un dossier contenant les documents suivants :

- **Lettre de motivation** à l'attention du comité de sélection de la Faculté de droit expliquant la pertinence de votre projet d'études auprès du Comité de sélection et les bénéfices que vous retirerez d'un échange dans cet établissement. Vous devez écrire cette lettre en français.
- **Relevé de notes récent**
Fournir une copie de votre dernier relevé de notes accessible sur Synchro.
- **Curriculum vitae**
Vous devez nous fournir une version française (pour le Comité de sélection) et une version anglaise qui sera transmise à Osgoode Hall si votre candidature est retenue.
- **Lettre de motivation en version anglaise** à l'attention d'Osgoode Hall Law School. Cette lettre sera déposée avec votre candidature auprès de la personne responsable des admissions.

- **Attestation de langue**

Osgoode Hall n'exige pas le TOEFL pour nos étudiants. Il faut toutefois s'assurer que votre niveau en langue anglaise est très élevé en nous transmettant :

- ✓ Une preuve que vous avez étudié en anglais dans le passé;
- ✓ Ou en complétant le test de langue que vous pouvez trouver ici :
<https://studium.umontreal.ca/enrol/index.php?id=244131>

2. Obtenir la réponse de Osgoode Hall Law School

La décision finale pour votre admission revient à Osgoode. Les candidatures que nous transmettons sont presque toujours acceptées. Cependant, même si vous êtes retenu à la première étape, c'est seulement après l'approbation finale que votre admission sera confirmée.

Vous recevrez votre réponse du comité de sélection de la Faculté de droit de l'Université de Montréal au début février. Pour la réponse de Osgoode Hall, il faut prévoir un plus long délai. Habituellement, vous recevrez votre confirmation vers le milieu du mois d'avril.

3. Déposer le dossier à temps

Au plus tard le **17 janvier 2025 à 13 h.**

Veuillez noter que nous n'accepterons pas de retard.

4. Transmission de votre demande à l'établissement d'accueil

C'est la Faculté qui transmettra votre dossier.

5. Confirmez votre acceptation et préparez-vous à partir

Les candidats retenus recevront, en avril, l'offre d'admission de Osgoode Hall. À partir de ce moment, les candidats sont autonomes dans le reste du processus. Votre relation est alors avec Osgoode. Vous payez les frais de scolarité d'Osgoode Hall, vous trouvez votre logement. Vous n'aurez plus de lien d'attache avec l'Université de Montréal pendant votre séjour. Vous serez des étudiants d'Osgoode Hall.

6. Aide financière

Les études en Ontario sont plus dispendieuses qu'au Québec. Il faut donc prévoir votre budget en conséquence. À temps plein, vous serez en mesure de compléter votre J.D. en une année.

Vous ne pourrez probablement pas obtenir de bourses d'études du gouvernement du Québec si vous étiez en Ontario. Nous vous invitons toutefois à valider cette information.

7. Désistement

Si vous devez vous désister de votre programme, il est très important d'en aviser la Faculté de droit le plus rapidement possible.

CONCLUSION

Participer à un échange avec Osgoode Hall Law School est une opportunité formidable que tout étudiant devrait saisir. Cette Faculté fait partie des plus renommées au Canada et dans le monde. Parlez-en à vos camarades ayant vécu l'expérience, ils vous le confirmeront. Ne vous laissez donc pas décourager par les démarches et par l'impression que vous n'avez pas les moyens de partir.

Nous espérons que vous choisirez de tenter l'expérience et nous vous souhaitons, le cas échéant, le plus enrichissant des séjours!